

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 25 mars 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **49**

Suppléants présents : **8**

Pouvoirs : **10**

Nombre de votants : **67**

Numéro  
**2024-03-25-012**

Point de l'ordre du jour  
**3**

Objet  
**Développement  
Économique – Bilan des  
acquisitions et cessions  
opérées par la  
Communauté de  
Communes Inter-Caux-  
Vexin en 2023**

Date de convocation  
**15 mars 2024**

Affichage de la convocation  
**15 mars 2024**

Rapporteur  
**Monsieur BONHOMME**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Bruno LEGER** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain , Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. SOLER Laurent, M. BOUCHER Bruno, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT Norbert, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, , M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. POISSANT Christian, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. BONHOMME Patrice, Mme AUTIN Christèle, M. MARMORAT Philippe, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, M. HOGUET Christophe, , M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice

### Suppléants présents :

M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie Gabrielle, M. VAUCLIN Michel, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BLAINVILLE Didier, Mme BELLARD-VALLEE Emma, Mme LANGLOIS Annick, Mme AUBER Françoise

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric  
M. CORDIER Julien a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine  
Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice  
M. DEHAIS Jean-Jacques a donné pouvoir à M. EDDE Jean-Marie  
M. LEMETAIS Dany a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice  
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel  
M. TAILLEUR Romain a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe  
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie  
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques  
M. OTERO Fabrice a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. de LAMAZE Edouard, M. LEMOUCHE Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme COOL Frédérique, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, Mme BAILLEUX Colette, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLÉE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERS Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, Mme SAHUT Géraldine, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Économique qui rappelle qu'aux termes de l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le bilan des acquisitions et cessions*

opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné. »

Dans ce cadre, il présente le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2023.

ACQUISITIONS						
Compétence	Référence cadastrale	Nature bien	Localisation	Surface	Identité Vendeur/Acquéreur	Prix (€ TTC)
Développement Economique	ZI 10	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	2 527 m <sup>2</sup>	Commune Eslettes	1 €
CESSIONS						
Développement Economique	ZI 65	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	3 360 m <sup>2</sup>	SCI MEDIA FINANCES	181 440 €
Développement Economique	ZI 83	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	23 281 m <sup>2</sup>	ARGAN	977 802 €
Développement Economique	ZI 66	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	3 582 m <sup>2</sup>	GNMAP	193 428 €

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de ce bilan et de l'annexer au Compte Financier Unique correspondant.

Vu :

- ✓ L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 ;
- ✓ Le projet de bilan des acquisitions et cessions de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2023 ;

## Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de bilan des acquisitions et cessions de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2023, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin pour l'année 2023, qui sera annexé au Compte Financier Unique correspondant.

Nombre de votants	67
Votes pour	67
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

  
Eric HERBET



Le Secrétaire de séance

  
Bruno LEGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20240325-2024-03-25-012-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024